

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances sociales approfondi (4DR2142)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure ordinaire et ses assistant-e-s. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Contenu

Après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours aborde, sur la base de cas pratiques, les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont ces différents régimes s'articulent entre eux, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, toujours en partant de faits inspirés de situations réelles, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres régimes indemnitaires. C'est l'occasion d'enseigner quelques éléments importants en lien avec le droit de la responsabilité civile, les assurances privées et l'aide sociale. La fin du cours est, toujours en suivant la même méthode, consacrée à l'étude de quelques conventions internationales de coordination, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 h. Les étudiant-e-s peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation

Les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra et exercices.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Appliquer les règles applicables aux situations internationales en matière de sécurité sociale
- Distinguer les interactions possibles entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires
- Identifier les règles applicables à la coordination des assurances sociales entre elles
- Appliquer les règles étudiées pour coordonner l'intervention des régimes indemnitaires
- Distinguer les enjeux pratiques de l'application des règles de droit

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes